

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU PROJET

Les Rencontres Ciné-Montage (RCM) sont un événement de la Ville de Grenoble organisé tous les ans. L'édition 2021 se déroulera du 2 au 6 novembre 2021. Télégrenoble est partenaire de l'événement et fait profiter gratuitement d'une partie de la programmation des Rencontres chaque soir.

Dans ce cadre, Télégrenoble et les RCM souhaitent organiser un concours photo pour valoriser l'événement et les téléspectateurs qui le suivent.

La participation se fera sur les plateformes Facebook et Instagram, en aucun cas elles ne seront tenues responsables en cas de litige lié au concours. Facebook et Instagram ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

Les participants sont invités à nous faire plonger dans l'ambiance montagnarde qui règne dans leur salon ! A faire chauffer leurs appareils à fondue et enfiler leurs plus belles tenues de montagne pour partager avec nous une photo insolite des Rencontres Ciné Montagne depuis leur canapé ! Les photos pourront être utilisées sur les plateformes Facebook et Instagram, sur les sites internet telegrenoble.net et cine-montagne.com et dans les émissions spéciales afin d'animer le jeu au cours de la semaine.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation se fait sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, elle est ouverte du 02.11.2021 au 06.11.2021.

Participation sur Facebook, chaque participant doit :

- liker le post et s'abonner à la page Télégrenoble et à celle des Rencontres Ciné Montagne
- il doit également envoyer sa photo par mail à l'adresse suivante : **jeux@telegrenoble.net**

Participation sur Instagram, chaque participant doit :

- liker le post et s'abonner à la page Télégrenoble et à celle des Rencontres Ciné Montagne
- poster la photo en story avec @rencontres_cine_montagne et @telegrenoble
- en parallèle, il doit envoyer sa photo par mail à l'adresse suivante : **jeux@telegrenoble.net**

Le seul fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement et votre autorisation pour l'utilisation libre de droits des photos envoyées.

Annnonce des résultats : Les noms des gagnants seront publiés le lundi 8 novembre sur Instagram et Facebook. En parallèle, un mail sera envoyé aux gagnants pour l'informer de son gain et pour organiser son retrait.

ARTICLE 3 – DOTATIONS

Le jeu est doté d'1 veste Lagoped d'une valeur de 350 € TTC et de 3 bons d'achats d'une valeur de 25 € TTC chacun valables dans un magasin « Au Vieux Campeur ». Soit une valeur totale de dotation de 425 € TTC.

ARTICLE 4 – SÉLECTION DES PHOTOS

Les photos seront sélectionnées par l'équipe du service Mission Montagne de la Ville de Grenoble et les équipes de Télégrenoble. L'équipe jugera de la qualité, de l'originalité et de la conformité aux conditions de participation.

Les personnes dont les photos ont été sélectionnées seront contactées par mail ou par message privé sur Facebook ou Instagram.

ARTICLE 5 – UTILISATION DES PHOTOS ET DROITS

Les participants s'engagent, par leur seule participation selon les modalités citées dans l'article 2, à accepter l'utilisation et la diffusion des photos déposées dans le cadre de ce projet pendant les Rencontres ciné-montagne 2021 au Palais des Sports ou sur la TNT via la chaîne Télégrenoble, partenaire de l'événement et sur les différents réseaux sociaux de l'événement et de la chaîne : page facebook Grenoble Montagne/Télégrenoble, événement facebook 23ème Rencontres Ciné-Montagne, compte instagram @rencontres_cine_montagne/@telegrenoble, sur le site internet telegrenoble.net et sur la chaîne Télégrenoble sans restriction ni réserve, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans le cadre de cette communication. Les photos seront publiées sous le nom ou pseudonyme de leur auteur.

Le concours se faisant dans le respect du droit à l'image prévu par la loi, les participants attestent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photos proposées et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos envoyées ont donné leur accord.

ARTICLE 6 - DÉPÔT ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté gratuitement en ligne et pendant toute la durée du concours sur telegrenoble.net. Le règlement sera également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande. Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le présent règlement à tout moment sous la forme d'un avenant, publié par annonce en ligne.